

2022-3130  
2022-08-05

**TOLCIDE ® PS75**

**Solution**

À utiliser pour la formulation des microbiocides et agents de conservation  
Industriels

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

GARANTIE : Sulfate de tétrakis (hydroxyméthyl) phosphonium 75 %

N° D'HOMOLOGATION : 28878  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



DANGER : POISON  
CORROSIF POUR LES YEUX  
IRRITANT POUR LA PEAU  
SENSIBILISATEUR POTENTIEL DE LA PEAU

Contenu net :

**Energy Solutions (US) LLC**  
504 Carnegie Center Drive  
Princeton, New Jersey 08540  
USA  
(609) 860-4000

Solvay Canada Inc.  
Brookfield Place, Suite 4400  
181 Bay Street  
Toronto, Ontario M5J 2T3  
Canada  
(609) 973-7873

Tolcide® est une marque déposée de Rhodia UK Limited.

### **MODE D'EMPLOI :**

À utiliser uniquement pour la fabrication d'un microbiocide ou agent de conservation industriel homologué en vertu la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

À utiliser pour la formulation des microbiocides ou agents de conservation industriels.

Il appartient aux formulateurs de fournir les données justificatives lors de l'enregistrement des produits formulés à partir de cet ingrédient actif.

### **PRÉCAUTIONS : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

- Corrosif pour les yeux et provoque une irritation de la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Peut entraîner la mort ou un empoisonnement en cas d'ingestion.
- Sensibilisateur potentiel de la peau. Un contact prolongé ou fréquent avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes.
- Éviter la formation d'aérosols. Éviter la formation de brouillards dans l'atmosphère.
- Des rejets de formaldéhyde peuvent se produire durant l'utilisation de ce produit. Il est déconseillé d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de favoriser les concentrations de formaldéhyde dans l'air sur le lieu de travail au-delà des niveaux d'exposition établis par les autorités de santé et de sécurité du travail compétentes. Au cas où les valeurs dépasseraient ce seuil, le port d'appareils respiratoires homologués NIOSH est recommandé.
- Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes ainsi que des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant la manipulation.
- Porter un appareil de protection respiratoire.
- Porter des lunettes protectrices.
- Prévenir toute contamination alimentaire.

### **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU/LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses. Traiter symptomatiquement.

**DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :**

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. NE PAS décharger les effluents contenant ce produit dans les égouts, lacs, ruisseaux, étangs, estuaires, océans ou autres plans d'eau. Ne pas contaminer les alimentations en eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

**ÉLIMINATION :**

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non-conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes et de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.